Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 044-200067635-20261020-10_2026_32-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**Année 2026**

**Décision du 20 octobre 2026**

| | |
|---|---|
| **10.2026-32** | **CYCLE DE L'EAU**<br>**OBJET : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Renouvellement de six équipements de télégestion fonctionnant avec les réseaux 2G/3G »** |

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** l'arrêté du Président n°2026-46 du 7 mai 2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis THIBAUD – 6ème Vice-Président,

**Considérant** que M. Denis THIBAUD est désigné Vice-Président en charge du Grand cycle de l'eau, et que son périmètre de délégation de fonction inclut les domaines suivants :
- Qualité de l'eau,
- Gestion et suivi de la régie eau potable et des contrats liés à la gestion de l'eau potable,
- Exécution de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU),
- Gestion de la défense extérieure contre les incendies (DECI).

**Considérant** que délégation de signature permanente est donnée à M. Denis THIBAUD à l'effet de signer notamment toutes décisions relevant des attributions confiées par le Conseil communautaire au Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo et relatifs au périmètre de fonction précité,

**Considérant** la fin progressive des réseaux 2G d'ici fin 2026 et des réseaux 3G d'ici 2028,

**Considérant** l'existence de plusieurs équipements de télégestion sur le réseau et les ouvrages d'eau potable fonctionnant avec les réseaux 2G et 3G,

**Considérant** que la société SAUR, sise 11 chemin de Bretagne – 92 130 ISSY LES MOULINEAUX, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, et qu'il apparait pertinent que cette prestation soit confiée au délégataire SAUR qui assure l'exploitation des ouvrages du service de distribution d'eau potable,

M. Denis THIBAUD, 6ème Vice-Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société SAUR, sise 11 chemin de Bretagne – 92 130 ISSY LES MOULINEAUX, pour renouveler six équipements de télégestion pour un montant de 15 823,20 € HT soit 18 987,84 € TTC.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.
« Pour extrait conforme au registre »

Le 23/10/2026
Denis THIBAUD
Vice-président en charge du Grand cycle de l'eau